



**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 08 février 2024**

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

02 février 2024

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 15

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Laurence CLAISSE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Morlaix, également convoqué, s'est réuni salle des conférences à la CCI Bretagne Ouest de Morlaix, sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Solange CREIGNOU, Bernadette AUFFRET, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLÉC, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC, Jean-René PERON.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

REPRÉSENTÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALÉN-HAMON est représentée par Jean-René PERON

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Marie-Claire HENAFF (pouvoir à Henri BILLON)

Haut-Léon communauté : Jean- Noël EDERN (pouvoir à Jacques EDERN)

ABSENTE EXCUSÉE :

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 08 février 2024

OBJET	ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2023
ACTE	CS-2024-01-N02
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Le Président indique que le Procès-Verbal de la réunion du 30 novembre 2023 a été adressé individuellement à chaque Conseiller Syndical,

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal ;

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'entériner le Procès-Verbal de la réunion du 30 novembre 2023

Présents	13
Pouvoir	02
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 08 février 2024

Le Président,
Henri BILLON


